

**FICHE D'INSCRIPTION AUX ACTIVITES DE L'AISL**  
**(1 par personne obligatoirement) - SAISON 2019 – 2020**

NOM : ..... PRENOM : .....

NOM(S) et PRENOM(S) des deux parents (pour les mineurs): .....

Date de naissance pour les enfants : ..... Age : .....

ADRESSE : .....

TELEPHONE (Obligatoire pour les parents d'enfants mineurs) : .....

ADRESSE MAIL (Obligatoire) : .....

PAIEMENT:    **Par chèque(s) n°** ..... / ..... / .....  
  Octobre 2019          novembre 2019          Janvier 2020

**En espèces**

**Droit à l'image** : Acceptez-vous que l'AISL diffuse des photos de ses activités (site de l'association, article du journal de La Boissière...) sur lesquels vous (ou votre enfant) vous trouvez ?

**oui, j'accepte**     **non, je refuse**

Remise fidélité : Nous proposons une remise de 10% dès la deuxième activité au sein d'un même foyer fiscal.

- Attention** :
- *L'engagement dans une activité se fait à l'année.*
  - *Un certificat médical est obligatoire (valable 3 ans) ; à renouveler chaque année pour la boxe et pour les personnes de plus de 70 ans.*
  - *7 personnes minimum doivent être inscrites et avoir réglé l'activité pour son maintien (10 minimum pour la boxe)*

**ACTIVITES ET TARIFS ANNUELS**

Montant des activités:

- |  |       |
|--|-------|
| <input type="checkbox"/> <b>GYM (3-6 ans)</b> - Lundi 17h15 -18h00 : 120,00 € / personne         | ..... |
| <input type="checkbox"/> <b>DANSE (6-11 ans)</b> - Lundi 18h00 - 19h00 : 120,00 € / personne     | ..... |
| <input type="checkbox"/> <b>GYM ADULTE</b> - Lundi 19h00 -20h00 : 120,00 € / personne            | ..... |
| <input type="checkbox"/> <b>PILATES ADULTE</b> - Mardi 18h00 -19h00 : 130,00 € / personne        | ..... |
| <input type="checkbox"/> <b>YOGA</b> - Mardi 19h00 - 20h30 : 150 € / personne                    | ..... |
| <input type="checkbox"/> <b>CLUB PHOTO</b> - Mardi 20h30 - 22h00 : 60 € / 100 € pour les couples | ..... |
| <input type="checkbox"/> <b>THEATRE (7-11 ans)</b> - Mercredi - 17h30-18h45 : 160 €/ personne    | ..... |
| <input type="checkbox"/> <b>BOXE</b> - Mercredi - 19h00-20h45 : 160 € / personne                 | ..... |
| <input type="checkbox"/> <b>DANSE (4-6 ans)</b> - Jeudi 17h15 - 18h15 : 120,00 € / personne      | ..... |
| <input type="checkbox"/> <b>BARRE AU SOL</b> - Jeudi 18h30-19h30 : 120 € / personne              | ..... |
| <input type="checkbox"/> <b>RANDONNEE PEDESTRE</b> – Mardi et Dimanche : 15 € / personne         | ..... |
| <input type="checkbox"/> <b>SORTIES VTT</b> – 1 Dimanche matin /mois                             | ..... |

Sous total :

+ ..... 15...€..

**Adhésion (obligatoire)** : 15 € /personne

**Autre activité dans le foyer fiscal permettant l'application des 10%**      - .....

**Montant total à payer :**

Autre fiche(s) associée(s) : **IMPORTANT A MENTIONNER !**

Nom(s)-Prénom(s).....

Nom(s)-Prénom(s).....

# AISL - Règlement intérieur simplifié pour les activités

Ce document est à lire et à signer par l'adhérent lors de son inscription aux activités.  
Le règlement complet lui sera envoyé par messagerie lorsque toutes les adresses mail seront enregistrées.

## Inscription :

L'inscription aux activités est annuelle (de mi-septembre à fin juin). Toute inscription impose une adhésion à l'AISL.

## Règlement :

L'adhérent s'engage pour l'année et doit effectuer le règlement des activités pour l'année complète en début de saison pour l'année scolaire en cours. L'adhérent a la possibilité de faire trois chèques qui seront encaissés à 1 ou 2 mois d'intervalle.

Un cours d'essai est gratuit pour chaque activité proposée.

### **Les activités doivent être réglées au plus tard mi-octobre 2019**

Si l'adhérent décide d'arrêter à sa convenance une activité en cours d'année, en aucun cas il ne pourra prétendre à un remboursement des frais engagés.

## Certificat médical :

Pour garantir la sécurité des pratiquants et des intervenants lors des activités sportives, il est demandé à l'adhérent de fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique sportive.

Si celui-ci ne fournit pas ce certificat, en aucun cas l'adhérent ne pourra tenir l'association responsable en cas de problème de santé pendant l'activité.

## Déroulement des activités :

La majorité des cours ont lieu à la salle des fêtes de La Boissière. Il est demandé aux pratiquants de respecter les lieux.

En cas d'indisponibilité de la salle, certains cours peuvent être déplacés ou annulés. Dans la mesure du possible, il vous sera proposé un cours de rattrapage.

L'équipe vous informera des divers changements par le biais de la messagerie et exceptionnellement par téléphone.

Pour la pratique de la randonnée, un covoiturage est établi afin de se rendre au point de départ des parcours. Le point de rendez-vous se situe sur le parking de la salle des fêtes. L'heure de départ est établie par les intervenants.

Toutes discussions à caractère politique, confessionnel ou tendancieux sont interdites au sein de l'association.

Pour réaliser un diaporama représentatif des activités annuelles, il se peut que l'association prenne des photos des participants.

Je soussigné(e), .....

Déclare avoir lu le règlement intérieur de l'AISL et accepte les conditions d'adhésion et de participation aux activités de l'association.

Fait à

le

Signature :